



Conseil économique et social

Distr. générale
31 mai 2017
Français
Original : anglais

Forum politique de haut niveau pour le développement durable

Organisé sous les auspices du Conseil économique et social
10-19 juillet 2017

Contribution de la Commission économique pour l'Europe au Forum politique de haut niveau pour le développement durable

Note du Secrétariat

Le Secrétariat transmet par la présente la contribution de la Commission économique pour l'Europe au Forum politique de haut niveau pour le développement durable.



Contribution de la Commission économique pour l'Europe au Forum politique de haut niveau pour le développement durable

I. Participation

1. La première session du forum régional, qui s'est tenue le 25 avril 2017, a été présidée par Laurence Monnoyer-Smith, Commissaire générale au développement durable et déléguée interministérielle au développement durable au Ministère français de l'environnement, de l'énergie et de la mer.

2. Cette session a rassemblé les représentants des 46 États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) suivants : Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Israël, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Tchèque, Turkménistan et Turquie.

3. L'Union européenne était représentée par la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève, l'Agence européenne pour l'environnement et Eurostat.

4. La session a également réuni les représentants des départements, fonds, programmes, institutions spécialisées et autres organismes de l'Organisation des Nations Unies suivants : l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds international de développement agricole, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation internationale pour les migrations, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Groupe des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, l'Office des Nations Unies à Genève, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, le Fonds des Nations Unies pour la population et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

5. Ont également participé à la session les représentants des organisations intergouvernementales et régionales suivantes : la Fondation Asie-Europe, la Banque de commerce et de développement de la mer Noire, le Conseil de l'Europe, la Commission économique eurasiennne, l'Union internationale pour la conservation de la nature, la Commission inter-États sur le développement durable, le Conseil nordique des ministres, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Organisation de la coopération islamique, l'Organisation de coopération économique de la mer Noire et l'initiative Renforcer la nutrition.

6. Les représentants de 97 organisations non gouvernementales ainsi que d'autres organisations ont également pris part à la session. La liste complète des participants est disponible sur le site internet du forum régional (www.unece.org/rfsd2017.html).

II. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

Documentation : ECE/AC.25/2017/1

7. Le forum régional a adopté l'ordre du jour provisoire (ECE/AC.25/2017/1).

8. Le Secrétaire exécutif de la CEE a souhaité la bienvenue à tous les participants et pris acte des progrès que de nombreux pays avaient réalisés en matière de développement durable. Ces progrès se sont notamment traduits par des stratégies nationales, par l'implication des parties prenantes et, dans certains pays, par l'adoption de nouvelles lois qui prennent en compte les objectifs de développement durable. Il a souligné combien ces objectifs poussaient tous les membres de la famille des Nations Unies et d'autres organisations internationales à travailler de concert pour trouver de nouveaux moyens d'action efficaces. À l'ouverture de la session, un groupe de jeunes étudiants affiliés à la Fondation Eduki, une organisation basée à Genève qui informe et sensibilise les jeunes au sujet de l'action des organisations internationales, ont souligné la nécessité d'un engagement résolu et de large portée en faveur de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ils ont également déclaré qu'il fallait associer les jeunes à la réalisation des objectifs de développement durable, notamment en leur confiant l'exécution de projets concrets. Dans ses observations liminaires, la Présidente a insisté sur la diversité de la région de la CEE et sur l'importance que revêtait la mobilisation de tous les secteurs pour la réussite du programme.

9. Plusieurs représentants du système des Nations Unies se sont adressés au forum lors de l'ouverture de la session. La Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies a souligné que les organismes des Nations Unies devaient coopérer à différents niveaux avec les pays et que les commissions régionales, qui jouaient un rôle essentiel dans la mobilisation des responsables politiques et la promotion des partenariats, pouvaient ainsi contribuer à la réalisation d'objectifs d'intérêt général, aux plans mondial et régional. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a insisté sur l'importance de la dimension régionale et sur la nécessité d'améliorer la cohérence, de renforcer la collaboration et de faciliter la communication, dans le cadre de l'action engagée pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La Sous-Secrétaire générale du PNUD, qui exerce aussi les fonctions d'Administratrice assistante et Directrice du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants et de Présidente de l'équipe régionale du Groupe des Nations Unies pour le développement chargée de l'Europe et de l'Asie centrale, a résumé les nombreux risques auxquels faisait face la région et souligné le rôle que pouvait jouer le Programme dans le relèvement de ces défis. Elle a insisté sur la nécessité de porter une attention particulière aux plus vulnérables et de mettre au jour des accélérateurs susceptibles de favoriser la réalisation des objectifs du Millénaire, en soulignant que, s'agissant du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des nombreux objectifs du développement durable, l'égalité des sexes était un accélérateur clef de la réussite.

III. Débat : La deuxième année des objectifs de développement durable dans la région – Savoir où nous en sommes et progresser vers la prospérité et le bien-être pour tous (point 2 de l'ordre du jour)

Documentation : ECE/AC.25/2017/INF2

10. Le débat, présidé par le Secrétaire exécutif de la CEE, a permis de procéder à des échanges intersectoriels et de discuter des progrès réalisés jusque-là et des défis qui restaient à relever pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable dans la région de la CEE. L'accent a notamment été mis sur la prospérité, la santé, le bien-être et la question de l'égalité des sexes dans le cadre plus général du Forum politique de haut niveau de 2017.

11. Le débat a commencé par un discours inaugural du Président de l'Institut international du développement durable et s'est poursuivi avec une table ronde qui a réuni le Ministre albanais de l'agriculture, du développement rural et de la gestion de l'eau, le Vice-Ministre tchèque des affaires étrangères non européennes et de la coopération économique et du développement, la Commissaire générale au développement durable et déléguée interministérielle au développement durable au Ministère français de l'environnement, de l'énergie et de la mer, le Vice-Secrétaire général de l'OCDE, la Directrice du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, le Secrétaire général de la Chambre de commerce internationale et la Présidente du Forum pour les ONG féminines du Kirghizistan. Cette dernière a présenté au forum les conclusions d'une consultation préliminaire de la société civile organisée le 24 avril 2017 à Genève. Les interventions des participants, notamment celles de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie, de la Hongrie, de la Slovaquie et du Tadjikistan, ont également alimenté le débat.

12. Le résumé établi par la Présidente, objet de l'annexe I, présente les principales questions abordées. Des déclarations écrites sont disponibles sur le site Web du forum régional.

IV. Segment d'apprentissage entre pairs (point 3 de l'ordre du jour)

Documentation : ECE/AC.25/2017/INF3, ECE/AC.25/2017/INF4 et ECE/AC.25/2017/INF5

13. Le segment d'apprentissage entre pairs a été réparti en trois tables rondes régionales parallèles, traitant chacune un sujet particulier, de manière à favoriser un échange pratique et approfondi d'expériences et de meilleures pratiques.

A. Table ronde régionale I : Nationalisation et localisation des objectifs de développement durable

14. La table ronde I a mis l'accent sur le processus, en cours, d'adaptation des objectifs de développement durable aux circonstances nationales et locales. L'examen et l'ajustement des stratégies, des plans et des instruments nationaux constituent des étapes préliminaires importantes que doivent franchir les gouvernements de la région pour lancer la mise en œuvre des objectifs.

15. La table ronde I a été présidée par le président du groupe AtKisson. La Suisse a assumé les fonctions de rapporteur.

B. Table ronde régionale II : Coopération sous-régionale pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable

16. Le niveau sous-régional est important dans un système à plusieurs niveaux de mise en œuvre et de suivi des objectifs de développement durable. Les pays voisins qui travaillent ensemble peuvent contribuer à résoudre des problèmes d'intérêt commun, y compris ceux qui sont de nature transfrontière. La table ronde a permis de partager les expériences et d'examiner la manière dont la coopération au sein des différentes sous-régions de la CEE pouvait contribuer à atteindre les objectifs de développement durable.

17. La table ronde II a été présidée par le Directeur du Bureau régional du PNUE pour l'Europe. Le Portugal a assumé les fonctions de rapporteur

C. Table ronde régionale III : Données et suivi

18. L'amélioration de la disponibilité des données et le renforcement des capacités statistiques pour le suivi des objectifs de développement durable restent des défis de taille pour tous les pays de la région et au-delà. La table ronde a offert aux décideurs et aux statisticiens l'occasion de discuter des besoins, de la faisabilité et des limites des données relatives aux objectifs de développement durable.

19. La table ronde III a été présidée par la France. Les États-Unis d'Amérique ont assumé les fonctions de rapporteur.

20. Le résumé établi par la Présidente (voir annexe I) présente les principales questions abordées. Des déclarations écrites sont disponibles sur le site Web du forum régional.

V. Compte rendu et clôture de la session (point 4 de l'ordre du jour)

21. Les rapporteurs ont présenté à la séance plénière du forum régional les idées principales qui étaient ressorties des discussions de chaque table ronde (voir annexe I).

22. Les étudiants affiliés à la Fondation Eduki ont prononcé un discours de clôture au forum régional. Dans ses observations finales, une représentante de la société civile a signalé que la place de celle-ci s'amenuisait, mais qu'il était important que les organisations qui en étaient issues participent réellement à la mise en œuvre des objectifs de développement durable. À cet égard, elle a insisté sur la nécessité de mettre en place un mécanisme institutionnel. Le Secrétaire exécutif de la CEE a noté que les idées devenaient des mesures concrètes en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il a insisté sur le fait qu'une démarche associant l'ensemble des parties prenantes avait été essentielle à l'élaboration des objectifs et l'était encore plus aujourd'hui, au moment de leur mise en œuvre. Le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève a reconnu le pouvoir fédérateur de la CEE et le rôle historique qu'elle avait joué dans le dépassement des clivages. Il a présenté le travail des laboratoires Objectifs de développement durable, qui se sont employés à rassembler divers acteurs basés à Genève, à puiser dans différentes sources de savoir et à faire avancer les débats du forum régional.

23. Avant de clôturer la session, la Présidente a indiqué aux participants que le résumé qu'elle avait établi leur serait distribué pour qu'ils fassent part de leurs

observations. La version finale du résumé constituerait la contribution officielle de la région de la CEE au Forum politique de haut niveau de 2017.

Annexe

Résumé du débat et du segment d'apprentissage entre pairs établi par la Présidente

Débat : La deuxième année des objectifs de développement durable dans la région – Savoir où nous en sommes et progresser vers la prospérité et le bien-être pour tous

1. Le débat a été l'occasion de se pencher sur la situation actuelle et d'échanger des vues sur les principaux facteurs influençant la réalisation des objectifs de développement durable. Dans le contexte général du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et dans le cadre, plus large, du Forum politique de haut niveau de 2017, les discussions étaient particulièrement axées sur les thèmes essentiels que sont la prospérité, la santé et le bien-être et la problématique hommes-femmes.

2. Les objectifs de développement durable étant universels, ils concernent tous les États membres sans distinction. Il est ressorti d'une étude pilote de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) que de nombreux pays devaient accomplir d'importants progrès pour réaliser les objectifs d'ici 2030. Les organisations de la société civile ont fait observer que, même dans les économies avancées, les inégalités multidimensionnelles, les formes précaires de participation au marché du travail et le problème des sans-abri demeuraient des sujets de préoccupation de taille.

3. Malgré une amélioration de la situation, la région connaît de nombreuses faiblesses, y compris les problèmes grandissants posés par les changements climatiques et les mouvements migratoires de masse, dans un contexte où la croissance économique reste modérée. Certains participants ont souligné que l'inégalité constituait une grave menace à la croissance et à la cohésion sociale. Afin que toutes les parties se joignent à l'action menée pour réaliser les objectifs de développement durable, il faut apporter des preuves tangibles des avantages que l'avancement du Programme de développement durable à l'horizon 2030 apporte à tout le monde et souligner que les objectifs sont un cadre propice au changement qui peut permettre de faire face efficacement à des problèmes relatifs à l'environnement ou aux inégalités. En l'état actuel des choses, il est indispensable que les mesures soient exécutées de manière efficiente pour qu'elles se traduisent par des résultats visibles. En outre, certains participants ont mis en avant que, vu l'ampleur des défis à relever, le temps disponible était limité.

4. Le but du Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris les différentes contreparties et synergies qu'il suppose, et le besoin de préserver un équilibre entre les trois piliers du développement durable, ont abouti à de nouveaux mécanismes de coordination. Différentes solutions institutionnelles visant à piloter la réalisation des objectifs de développement durable et à faciliter la coordination ont été déployées dans toute la région. En Tchéquie, par exemple, le Premier ministre est chargé d'établir le nouveau cadre stratégique pour le développement durable. Des mécanismes innovants visant à assurer la participation du Parlement ont aussi été mis en place. En Hongrie, un médiateur parlementaire pour les générations futures donne son avis sur les initiatives qui peuvent avoir des répercussions sur la qualité de vie des générations à venir.

5. Si de nouveaux organismes et mécanismes de mise en œuvre des objectifs de développement durable ont été créés ou sont en train de l'être, les démarches visant à incorporer les objectifs aux cadres politiques existants sont indispensables à

l'heure de garantir une mise en œuvre effective et de faire face à des ressources limitées.

6. Dans certains pays, l'expérience des objectifs du Millénaire pour le développement constitue un point de départ. Au Tadjikistan, des stratégies de développement à long terme tenant compte des objectifs de développement durable ont été mises au point sur la base des enseignements tirés à l'occasion de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. En Arménie, les difficultés d'application des objectifs du Millénaire pour le développement ont été recensées pour guider l'élaboration de stratégies d'accomplissement des objectifs de développement durable, lesquelles s'appuient sur une analyse systématique de la législation en vue de l'établissement d'une feuille de route.

7. La mise en œuvre des objectifs de développement durable nécessite l'adaptation des stratégies politiques tant internes qu'externes. Dans un souci d'alignement sur les objectifs, certains pays ont déjà révisé leurs initiatives de coopération pour le développement ou en ont établi de nouvelles. La cohérence des politiques entre les mesures nationales et internationales a été considérée comme un élément important des cadres stratégiques du développement durable. Les mesures prises par les petits pays ont aussi leur importance, comme le montrent celles mises en œuvre par la Slovaquie pour renforcer sa coopération internationale pour le développement.

8. Certains participants ont souligné que les objectifs de développement durable donnaient un rôle nouveau à la coopération internationale car ils créaient de nouvelles possibilités de collaboration. La coopération transfrontalière est particulièrement importante dans certains domaines, par exemple le volet de la santé publique de la crise des réfugiés et de la crise migratoire ou les nombreuses retombées des changements climatiques, notamment en matière de santé.

9. Le système des Nations Unies a fourni une assistance directe aux pays de programmes de la région, notamment sous la forme d'évaluations et d'orientations schématiques et coordonnées sur l'intégration, l'accélération et le soutien. Plusieurs participants ont souligné l'importance de ce soutien apporté par le système des Nations Unies au niveau régional. Par exemple, la Géorgie compte sur l'aide fournie par l'Organisation pour mettre au point un système de suivi et d'évaluation concernant les objectifs de développement durable, qui fait encore défaut dans ce pays. Certains participants ont insisté sur le rôle constructif qu'une présence régionale renforcée de l'Organisation continuerait de jouer, pour ce qui était d'aider les pays membres à promouvoir la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

10. Vu la complexité des objectifs de développement durable et la multiplicité des domaines d'action qu'ils concernent, de nombreux acteurs doivent prendre part à leur réalisation. Le décloisonnement et la réunion d'acteurs qui peuvent avoir des intérêts antagonistes met au jour la principale difficulté de la réalisation des objectifs : il est nécessaire de faire face à certaines difficultés et de mettre au jour des liens pour trouver des solutions durables avec l'accord des partenaires. L'efficacité des mesures passe par le ralliement de nouveaux alliés et acteurs, par exemple l'association des municipalités et des édiles aux interventions touchant la santé. Néanmoins, il a été souligné que la question des objectifs relevait au premier chef des États et que les politiques mises en place reflétaient différents choix nationaux.

11. De nouvelles façons de coopérer voient le jour, fondées sur la réciprocité et les avantages partagés. Les moyens technologiques actuels ouvrent diverses voies d'échange des connaissances, ce qui permet de solliciter de nouveaux publics et de sensibiliser différents groupes démographiques. Certains participants ont avancé que

le rassemblement, à Genève, de partenaires de développement travaillant sur plusieurs aspects des objectifs de développement durable offrait un cadre propice à la collaboration et à l'échange de renseignements.

12. L'importance de la société civile dans la réalisation des objectifs de développement durable a été largement reconnue. Si la société civile se mobilise principalement par l'intermédiaire de groupes organisés, les citoyens peuvent aussi jouer un rôle à titre individuel grâce à leurs propres initiatives et à leurs engagements personnels. La communication demeure un facteur essentiel de la facilitation du dialogue et de la promotion de la participation. En Azerbaïdjan, l'importance des campagnes de sensibilisation, notamment dans les écoles, a été soulignée. Le renforcement de l'adhésion de la société dans son ensemble encouragera une participation accrue de la population. Les organisations de la société civile, qui se sont prononcées en faveur d'une participation effective et concrète de la société civile dans toute sa diversité aux processus régionaux et nationaux de réalisation des objectifs de développement durable, appellent de leurs vœux la création d'un mécanisme régional de mobilisation.

13. En France, la mobilisation de la société civile a été un élément déterminant des projets de réalisation des objectifs de développement durable, qui comprennent un programme très structuré de recensement et de mobilisation de partenaires dans le cadre des différents objectifs, la stratégie consistant à s'appuyer parfois sur les processus existant et à maintenir la dynamique découlant de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Dans ce contexte, les fortes synergies qui existent entre l'Accord de Paris et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que la contribution des coalitions multipartites formées dans le cadre du Plan d'action mondial pour le climat en vue de réaliser les objectifs de développement durable, ont été mises en avant.

14. Certains participants ont fait valoir que tous les acteurs devaient être associés, y compris ceux intéressés par la recherche de profits, et qu'il importait de s'accorder quant aux besoins et aux possibilités des secteurs publics et privé dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement durable, ce qui nécessitait l'emploi d'un langage compréhensible pour le milieu des affaires. Des débouchés s'étaient ouverts en lien avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le secteur privé prenait de plus en plus conscience du fait qu'il était nécessaire et potentiellement profitable de tenir compte de la question de la durabilité. Au niveau institutionnel, les associations d'entreprises, telles que la Chambre de commerce internationale, sont déterminées à collaborer avec l'Organisation des Nations Unies pour promouvoir la réalisation des objectifs. Toutefois, pour qu'elles contribuent véritablement au développement durable, les entreprises doivent respecter les normes sociales et environnementales et les normes relatives au travail.

15. Il faudra bénéficier de sources de financement adéquates pour pouvoir mettre sur pied les infrastructures requises. La croissance rapide de la finance verte, et notamment des obligations vertes, a été considérée comme une tendance de bonne augure. L'on a souligné la nécessité de modifier les mécanismes d'incitation des marchés financiers de manière à ce qu'ils prennent bien en compte les questions de durabilité. Le financement mixte, dans le cadre duquel les ressources publiques sont employées pour rendre les investissements plus sûrs, peut être mis en place de façon à associer le secteur privé à la réalisation d'objectifs publics, y compris ceux relatifs aux infrastructures. Étant donné que, de toute évidence, la seule aide publique au développement ne peut permettre d'atteindre les objectifs de développement et que le secteur privé doit être associé, de nouveaux partenariats doivent être créés. Les organisations de la société civile ont toutefois demandé à ce que les engagements

pris en matière d'aide publique au développement soient maintenus pendant l'intégration de ces entités aux partenariats public-privé et à d'autres mécanismes alliant fonds privés et publics. Des dispositifs d'application du principe de responsabilité clairs couvrant tous les acteurs du développement devraient être établis.

16. La santé et le bien-être sont tout à la fois l'aboutissement, le facteur déterminant et le moteur des objectifs de développement durable. Sans la santé, de nombreux objectifs de développement durable ne pourront pas se réaliser; dans le même temps, la santé elle-même bénéficie des progrès accomplis dans la réalisation d'autres objectifs. Santé 2020, la politique-cadre de la santé en Europe, est pleinement alignée sur les objectifs et contribue pour beaucoup à leur réussite. On dénombre parmi les points forts de la région une espérance de vie plus élevée, un taux réduit de mortalité maternelle et une tendance à la baisse des maladies non transmissibles. Toutefois, ce panorama encourageant masque des différences de taille aussi bien au sein des pays et des groupes de population qu'entre eux. Les femmes de certains groupes demeurent davantage exposées au risque que leur grossesse et leur accouchement se déroule mal. Même si la plupart des pays de la région fournissent au moins une couverture sanitaire presque universelle, il existe de profondes différences dans la prestation et le financement des services sanitaires. L'on a souligné qu'il importait d'adopter une démarche fondée sur les droits pour aborder de manière efficace ces difficultés sanitaires.

17. D'importantes améliorations sont aussi nécessaires dans de nombreux domaines. Par exemple, si le nombre des accidents routiers mortels continue de diminuer au rythme actuel, la région ne parviendra pas à réduire de 50% le nombre des décès liés à la circulation d'ici 2020, conformément à l'objectif fixé à l'échelle mondiale. Certains choix de mode de vie nuisent à la santé et au bien-être. Seize pour cent des décès en Europe, telle qu'elle est circonscrite par l'Organisation mondiale de la Santé, sont imputables à des facteurs environnementaux. Ces facteurs et les inégalités sanitaires, qui pourraient être évités grâce à un certain nombre de mesures, engendrent des coûts importants. Des mesures multisectorielles doivent être prises pour répondre aux différents facteurs qui influent sur la santé. Afin de faire face aux causes de décès évitables, il faut s'attacher tout particulièrement à influencer le comportement des jeunes générations, sans perdre de vue les défis sanitaires que posent des sociétés vieillissantes.

18. Pris isolément, l'objectif de développement durable n°5 comporte de nombreux volets importants, qui jouent un rôle clef dans la réduction des inégalités entre les sexes encore présentes dans la région. L'égalité des sexes constitue aussi un moyen d'atteindre tous les autres objectifs, qui ne peuvent être réalisés que s'il est mis fin à la discrimination sexiste. Les progrès réalisés dans le sens de l'égalité des sexes contribueront à atteindre les cibles de l'objectif 3 sur la santé et le bien-être, notamment dans le domaine de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation. À l'échelle nationale, par exemple, les réformes du secteur agricole en Albanie prévoient que l'appui public au secteur comporte des dispositions visant à encourager les entreprises dirigées par des femmes et à promouvoir la participation de ces dernières aux activités économiques. La France a dressé une cartographie des liens existant entre l'objectif 5 et d'autres objectifs, créant ainsi un outil qui devrait servir pour d'autres objectifs. En Géorgie, l'établissement d'un cadre juridique adapté et la prise en considération de la problématique hommes-femmes sont des préoccupations de longue date. Le Tadjikistan considère aussi la problématique hommes-femmes comme un élément intersectoriel dans ses plans de développement.

19. L'on a cependant indiqué aussi que beaucoup restait à faire et que certaines tendances n'étaient pas encourageantes. La part de l'aide publique au

développement consacrée à la problématique hommes-femmes était en baisse; les organisations de la société civile ont souligné que le financement des organisations de défense des droits des femmes avait diminué et que nombre de pays de la Commission économique pour l'Europe (CEE) n'inscrivaient pour ainsi dire pas officiellement à leur budget les ressources destinées à des services de garde d'enfants et à des soins de longue durée de qualité pour les personnes âgées. Il faut accroître l'investissement public pour pouvoir promouvoir la réalisation de l'objectif de développement durable n° 5 et tirer profit des retombées avantageuses de l'égalité des sexes pour les autres objectifs de développement durable.

20. De nombreux participants ont insisté sur les liens étroits qui existent entre les différents objectifs de développement durable. Le caractère intégré du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ouvre la voie à de nouvelles possibilités plus diversifiées en matière de politiques. Afin de tirer pleinement parti de ces possibilités, il est nécessaire de bien comprendre le rapport entre les différents objectifs, mais aussi d'être en mesure de collaborer au-delà des frontières sectorielles et organisationnelles.

Table ronde régionale I : Nationalisation et localisation des objectifs de développement durable

21. De multiples initiatives ont été prises dans la région de la CEE en vue de promouvoir la réalisation des objectifs de développement durable. Les pays apparaissent résolus à commencer au plus tôt en procédant à un examen des mécanismes et stratégies actuels tout en incorporant différents changements en matière juridique, institutionnelle et politique. Même si les ressources restent limitées, la région progresse dans l'ensemble. Néanmoins, un travail important reste à accomplir dans tous les pays, même les plus développés.

22. Les pays ont révisé les stratégies et les plans sectoriels existants ou en ont adoptés de nouveaux à la lumière des objectifs de développement durables. Les politiques existantes sont répertoriées et leur contribution à la réalisation des objectifs est évaluée, ce qui passe notamment par le recensement des objectifs et des cibles, l'établissement de bilans et l'analyse des insuffisances. Les travaux avancent peut-être à des rythmes divers dans les différents domaines d'action et, dans certains pays, les différents ministères sont probablement à des stades différents de préparation. Les mesures prises concernent les aspects tant internationaux que nationaux du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Certains pays placent les objectifs au centre de leurs politiques de développement et de leurs actions humanitaires.

23. Les plans nationaux de mise en œuvre n'étant pas appliqués isolément, il est nécessaire de comprendre comment les nouvelles priorités des objectifs de développement durable sont reliées aux précédentes politiques. Dans les pays de l'Union européenne, l'on s'efforce actuellement d'établir des liens entre le programme de l'Union européenne et les objectifs. Les stratégies, qu'elles soient nouvelles ou révisées, tiennent souvent compte des contextes institutionnels et sociaux de réalisation des objectifs. Des mécanismes de consultation ont aussi été employés dans de nombreux pays pour procéder à des évaluations de ce type.

24. Certains participants ont fait savoir que la procédure d'adaptation devrait aussi tenir compte du besoin de simplification pour éviter une multiplication des documents directifs. Dans certains cas, les cibles sont nationalisées et incorporées aux systèmes de suivi existants, et des indicateurs parallèles qui prennent en compte les défis et les priorités politiques au niveau national sont parfois mis en place. Certains pays, comme le Danemark, évaluent systématiquement la conformité des

nouvelles lois vis-à-vis de la réalisation des objectifs de développement durable. Dans l'ensemble, l'incorporation des objectifs aux cadres juridiques et politiques nationaux semble bien avancée dans la région.

25. Plusieurs participants ont souligné l'importance que revêtait une large adhésion politique. La réalisation des objectifs de développement durable nécessite un cadre institutionnel clair, où le caractère fondamental du rôle et de la contribution du parlement est explicitement reconnu. Dans certains pays, tels que les Pays-Bas, les procédures existantes déterminent la participation du Parlement à la réalisation des objectifs, notamment en ce qui concerne l'établissement de rapports et le lien entre les objectifs et la procédure budgétaire. La participation accrue du corps législatif est une tendance importante dans toute la région, mais certains participants, tout en saluant les progrès en cours, ont considéré qu'il fallait faire davantage pour associer les parlementaires.

26. Les objectifs de développement durable doivent être traduits dans un langage susceptible d'être utilisé de manière efficace dans un débat politique, comme en témoigne l'expérience de la Roumanie. Des guides visant à aider les parlementaires pourraient se révéler utiles dans le cadre d'une grande initiative d'information et de sensibilisation de la population à propos des objectifs. De manière générale, il importe de faire davantage connaître les objectifs parmi les différents groupes, et notamment les médias. Les activités de promotion devraient être menées à grande échelle et associer diverses parties prenantes et divers groupes, de manière à assurer, à différents niveaux, la participation active de tous les acteurs. Des approches innovantes et axées sur les médias peuvent s'avérer utiles dans le cadre d'initiatives visant à associer différents groupes. Il devrait être fait appel à des technologies accessibles pour atteindre les personnes handicapées.

27. La réalisation des objectifs de développement durable nécessite la création de structures de coordination appropriées et revêtant un caractère intrinsèquement intersectoriel. Elles peuvent prendre des formes diverses dans différents pays, selon les gouvernements et les choix nationaux. Certains participants ont relevé que les changements institutionnels semblaient particulièrement ambitieux et que les innovations institutionnelles, bien que souhaitables, avaient été limitées.

28. Les mécanismes de coordination classiques se décomposent en conseils nationaux sur le développement durable chargés de mener des débats de haut niveau et en groupes et sous-groupes de travail se concentrant sur certains domaines. Au Bélarus, l'accent a été placé tout particulièrement sur la diversité de la représentation au sein de ces mécanismes, afin de garantir une coordination tant horizontale que verticale. En Arménie, une nouvelle institution, fonctionnant comme un partenariat public-privé, a été créée pour appuyer les réformes stratégiques à long terme et analyser les stratégies actuelles. Au Monténégro, l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités institutionnelles sont considérés comme des facteurs importants de la réalisation rapide des objectifs de développement durable.

29. Certains participants ont souligné l'importance du rôle que jouait l'échelon local. Si de multiples initiatives étaient déjà en cours au niveau national, beaucoup restait à faire aux niveaux régional et local. Le poids de ces niveaux, qui dépend du degré de décentralisation des pays, peut être particulièrement important dans le cas de pays comme la Suisse, où les échelons inférieurs de l'administration sont dotés de vastes compétences. En tout état de cause, même si ce sont les administrations centrales qui ont imprimé l'élan politique nécessaire à l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030, il est clair que les autorités de tous niveaux doivent se joindre au mouvement afin que les objectifs de développement durable soient pleinement adaptés et réalisés. Les partenariats jouent un rôle

essentiel dans la promotion de la réalisation des objectifs et nombre d'entre eux peuvent être conclus aux niveaux local et régional. Dans certains pays, l'appui de l'Organisation des Nations Unies peut se révéler utile dans le cadre de la mise en rapport avec les autorités locales et régionales et du renforcement de leurs capacités.

30. La coordination horizontale et verticale entre les différents domaines d'action et entre les divers échelons de l'État est importante, mais de nombreux acteurs devraient également participer tant à la réalisation qu'au suivi des objectifs. En particulier, plusieurs participants ont souligné le rôle que jouait le secteur privé et ont fait valoir que la participation des différentes parties prenantes ne constituait pas un fardeau mais plutôt une contribution constructive à la réalisation des objectifs de développement durable.

31. Soulignant l'importance de la participation de la société civile, certains pays ont proposé de faire figurer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les programmes scolaires, comme le défend la Norvège, afin de mieux faire connaître le contenu et la portée des objectifs de développement. Certains participants ont fait valoir que la jeunesse avait un rôle important à jouer en tant que moteur du changement et ont donné des exemples d'expériences de pays qui tiraient parti de ce potentiel; cependant, d'autres se sont dit inquiets de ce que les mécanismes actuels visant à faire participer les jeunes restaient insuffisants.

32. Il est nécessaire de préserver la stabilité des orientations au-delà des changements politiques et de créer un projet de développement national à long terme. En Turquie, différentes initiatives sont inscrites dans des programmes à long terme qui recensent les principales priorités. En Finlande, un large consensus sur les domaines prioritaires a été dégagé; il devrait subsister indépendamment des changements gouvernementaux. En revanche, les mesures précises visant à progresser dans ces domaines peuvent être réexaminées pour s'adapter à l'évolution des choix politiques.

33. Les pays essaient différentes formules et apprennent des expériences récentes, ce qui met en relief la pertinence des mécanismes consacrés à la diffusion des connaissances, comme c'est le cas pour le Forum régional pour le développement durable. L'apprentissage entre pairs au sein des différents groupes nationaux et entre eux est encouragé mais demeure complexe. Au niveau international, le rôle joué par le Réseau européen de développement durable a été abordé.

34. De nombreux participants ont insisté sur l'importance d'un cadre de suivi et d'évaluation. Comme dans le cas de la réalisation des objectifs, de nombreux partenaires devraient prendre part aux activités de suivi et d'évaluation. Parfois, comme l'a fait la Géorgie dans le cas de l'objectif de développement durable n° 16, un cadre de suivi et d'évaluation consacré à un objectif précis a été établi afin de faire fond sur cette expérience et de mettre au point un cadre plus complet. Certains participants ont souligné l'importance d'un dispositif de responsabilisation fondé sur les faits pour assurer la réalisation effective de l'objectif et le fait qu'un tel dispositif doit associer toutes les parties prenantes.

35. Une réalisation réussie des objectifs de développement durable passe par la mobilisation de ressources publiques et privées suffisantes. Dans la plupart des pays, les objectifs et leurs cibles sont liés à des plans d'action clairement en rapport avec des processus budgétaires et avec l'allocation de ressources. Dans certains pays, ces plans d'action sont utilisés pour solliciter des fonds auprès de donateurs extérieurs. Certains pays ont toutefois souligné que la question des ressources demeurait une des principales difficultés.

36. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est intégré et indivisible et plusieurs éléments connexes des objectifs de développement durable

nécessitent des mesures concertées. Toutefois, d'un point de vue des politiques, il est essentiel de privilégier les dispositions qui peuvent avoir des conséquences plus importantes concernant plusieurs objectifs. Étant donné que le niveau des ressources restera probablement inchangé, il y a lieu d'accorder la priorité aux initiatives qui produiront les résultats les plus substantiels. Une bonne estimation de la taille des facteurs de multiplication utilisés actuellement dans le cadre des politiques n'est pas une tâche aisée, mais elle faciliterait l'établissement de priorités et l'emploi de ressources budgétaires limitées. Néanmoins, la définition de critères de « dépenses intelligentes » pose également des problèmes compte tenu du caractère limité des données disponibles et notamment de l'absence d'un calendrier pour la transmission de variables pertinentes.

37. L'importance particulière que revêtent l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles a été largement reconnue, en tant qu'objectif indépendant mais aussi en tant que question interdisciplinaire influençant grandement la réalisation d'autres objectifs. Certains pays, comme le Bélarus et la Bulgarie, ont accordé une importance particulière à l'égalité des sexes dans le cadre d'une réalisation rapide des objectifs de développement durable. Dans d'autres pays, comme la Suède, la budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes est une pratique établie qui évalue les effets que les politiques budgétaires ont sur l'égalité des sexes. Les partenariats internationaux, comme celui qui lie la Croatie et la Finlande, peuvent servir à faire progresser l'institutionnalisation de la problématique hommes-femmes grâce à la formation et à l'échange de connaissances.

38. La réalisation de certains objectifs peut tirer parti d'initiatives de coopération internationale, comme le Plan d'action pour la Méditerranée, qui contribuera à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 4. À l'inverse, l'absence d'autorités clairement désignées pour se charger des objectifs pourrait entraver la réalisation de l'objectif 17.

39. La disponibilité des données demeure un problème pour l'adaptation et la réalisation à l'échelle nationale des objectifs de développement durable, même dans les pays développés. La plupart des pays sont aux prises avec des difficultés de disponibilité et de fiabilité des données. La ventilation insuffisante des données crée des difficultés à l'heure d'établir et d'évaluer des politiques adaptées qui ne laissent personne de côté. Aux Pays-Bas, par exemple, environ un tiers des indicateurs ne peut pas être mesuré à l'heure actuelle. Dans la plupart des pays, des mesures sont prises pour mettre au point les indicateurs manquants. Les organisations de la société civile ont fait valoir la nécessité de repérer les indicateurs présentant un intérêt pour la région, tels que, par exemple, dans le cas de l'objectif 1 portant sur la paupérisation et l'extrême pauvreté, le problème des sans-abri.

40. L'efficacité de l'appui fourni par le système des Nations Unies contribue grandement aussi à la réalisation des objectifs de développement durable; cet appui exige d'importantes mesures de coordination entre les organismes des Nations Unies. Le système régional des Nations Unies aide les pays dans de nombreux domaines, notamment en ce qui concerne l'alignement des cadres politiques nationaux avec les objectifs, les arrangements institutionnels et les activités de sensibilisation. Plus particulièrement, certains participants ont mis l'accent sur l'aide qu'apportaient aux pays l'Organisation des Nations Unies et notamment ses commissions régionales dans le domaine des données. Des tableaux de bord de gestion des objectifs de développement durable sont mis au point dans certains pays avec l'aide de l'Organisation des Nations Unies.

41. Certains participants ont aussi encouragé le Forum régional à tirer parti des conclusions pertinentes issues de la soixante-septième session de la CEE et de leur

suivi. Cette démarche ne nécessiterait aucun changement du programme de travail ou du budget de la Commission, mais exigerait en revanche une collaboration accrue avec d'autres organismes des Nations Unies, qui s'appuierait sur les pratiques exemplaires passées, telles que celles touchant la collaboration entre la CEE et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP).

Table ronde régionale II : Coopération sous-régionale pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable

42. Les objectifs de développement durable font l'objet d'une mise en œuvre et d'un suivi à divers niveaux, à savoir les échelons mondial, régional, sous-régional, national, infranational et local. Chacun de ces niveaux constitue un élément essentiel du système complexe qu'exige un programme aussi ambitieux et aussi vaste que le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'échelon sous-régional mérite d'être pris en compte, car la proximité géographique, les caractéristiques et les questions communes et l'existence d'institutions à ce niveau militent en faveur de la coopération et de la mise en commun de données d'expérience et de solutions, particulièrement dans une région aussi diversifiée que celle de la Commission économique pour l'Europe.

43. Dans ce cadre général, la Table ronde régionale II a mis l'accent sur l'apport de la coopération sous-régionale à la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Le débat s'est articulé autour de trois questions fondamentales : les domaines thématiques dans lesquels la coopération sous-régionale est particulièrement utile; les formes de coopération efficaces à l'échelon sous-régional; et l'harmonisation des structures de coopération sous-régionales existantes et des objectifs de développement durable.

44. Les participants ont proposé un certain nombre de domaines thématiques dans lesquels la coopération sous-régionale pourrait contribuer à l'élaboration de solutions communes. Dans plusieurs contextes, la coopération sous-régionale a mis l'accent sur l'intégration et la coopération économiques, en particulier pour le commerce et la facilitation du commerce, les investissements transnationaux et les infrastructures, entre un nombre limité de pays. Le niveau sous-régional est également considéré comme essentiel à la coopération en matière de questions environnementales et de gestion des ressources naturelles partagées, notamment l'eau douce, les océans et les mers, la pêche et la pollution marine.

45. Les participants ont fait état de plusieurs autres domaines, tels que l'environnement, l'eau, les migrations, l'énergie, l'agriculture, la santé et la jeunesse, dans lesquels on a mis en œuvre une approche à l'échelon sous-régional ou entre un nombre limité de pays intéressés. Dans ces domaines, des initiatives sous-régionales ont été retenues principalement pour traiter les questions transfrontalières, mieux répondre aux nouveaux défis et créer des conditions propices à la réalisation des objectifs de développement durable. La Fédération de Russie a fait valoir qu'il était essentiel, pour la mise en œuvre effective du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau régional, d'éviter les mesures économiques unilatérales et d'harmoniser les processus d'intégration en vigueur.

46. Il a également été souligné que la mise en commun de données d'expérience et d'initiatives de renforcement des capacités et d'apprentissage en ce qui concerne la collecte de données et le suivi des objectifs de développement durable à l'échelon sous-régional s'était révélée utile, par exemple dans le cadre d'un échange multinational organisé par le Centre régional du Programme des Nations Unies pour

le développement à Istanbul. En outre, le niveau sous-régional pouvait jouer un rôle important dans le suivi et l'examen des objectifs pertinents.

47. Des représentants de la société civile ont indiqué que dans de nombreux cas, la coopération sous-régionale était fortement axée sur l'intégration économique, et plus particulièrement sur le commerce. Ce serait une avancée que de faire porter la coopération sous-régionale sur des questions plus larges telles que les droits de l'homme et l'égalité entre les sexes.

48. À l'image des thèmes, des groupes d'intérêts et des objectifs différents, on constate aussi une diversité considérable des formes et des modalités de la coopération sous-régionale. Elles vont des dialogues informels, des initiatives thématiques et des coalitions aux organisations intergouvernementales formelles et aux instruments juridiquement contraignants, dont les moteurs sont essentiellement les États ou les organisations internationales ou les deux à la fois.

49. Un certain nombre d'entités des Nations Unies ont présenté des exemples de dialogues, d'initiatives, de partenariats et de coalitions au niveau sous-régional, qui contribuent à l'adoption de solutions communes et concourent à faire progresser la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans certains domaines.

50. Les migrations internationales constituent l'une des questions pour lesquelles la coopération régionale et sous-régionale est d'une importance cruciale. Activement soutenus par l'Organisation internationale pour les migrations, la coopération et le dialogue relatifs aux migrations prennent de l'ampleur dans différents domaines. De nombreux pays étudient attentivement des moyens d'appuyer la réalisation des aspects du Programme de développement durable à l'horizon 2030 qui sont liés à la migration. Les processus consultatifs régionaux sur la migration, qui favorisent, entre leurs États membres, le dialogue, la coopération et les partenariats sur les questions liées aux migrations, proposent un modèle de coopération qui jouit d'une grande considération. Ces processus dirigés par les États sont informels, menés en continu et essentiellement non contraignants. Ils se sont révélés efficaces pour ce qui est de rapprocher les points de vue et de favoriser le dialogue et la collaboration en matière de migrations. Dans ce contexte, des consultations sous-régionales et régionales contribuent à la poursuite du processus intergouvernemental de l'Assemblée générale visant l'élaboration d'un pacte mondial pour des migrations sans danger, régulières et ordonnées, qui devrait aboutir, pour la première fois, à un cadre global pour la gouvernance des migrations.

51. Compte tenu de caractéristiques que partage la sous-région en ce qui concerne la dégradation de l'environnement et les changements climatiques, la coopération entre pays en matière de gestion des ressources environnementales, d'agriculture durable et de moyens de subsistance en milieu rural pourrait produire des avantages importants, notamment en Asie centrale. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et d'autres partenaires à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies facilitent et soutiennent le dialogue et la collaboration sous-régionaux concernant l'objectif de développement durable n° 2. Le Partenariat eurasiatique sur les sols, qui assure la promotion d'une gestion durable des sols auprès des gouvernements et des autres parties prenantes de 13 pays d'Europe orientale et d'Asie centrale, est un exemple de ce type d'initiative.

52. Les défis communs qui se posent dans les domaines de la santé et de la population sont à l'origine de plusieurs initiatives sous-régionales, y compris le Réseau-santé de l'Europe du Sud-Est, le Dialogue politique des pays nordiques et des États baltes sur la réalisation de la vision de Santé 2020 et la Coalition des pays de la mer Noire pour la prévention du cancer du sein et du col de l'utérus. Le Fonds des Nations Unies pour la population appuie également un réseau régional de la jeunesse, axé sur la promotion de la formation et de l'éducation en matière de santé

sexuelle et procréative des adolescents et de prévention du VIH, ainsi qu'une initiative qui vise à renforcer les interventions du système de santé face à la violence sexiste dans 17 pays d'Europe orientale et d'Asie centrale.

53. D'autres initiatives menées sous les auspices du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe montrent bien que la coopération naît non seulement de la proximité géographique des partenaires, mais aussi du fait qu'ils affrontent des défis ou des situations similaires. Il en est ainsi, par exemple, de la coopération concernant les questions de santé entre des villes partout en Europe (au sein du Réseau européen des Villes-santé de l'OMS), entre régions infranationales (au sein du Réseau Régions-santé) et entre petits pays (dans le cadre de l'initiative des petits pays).

54. La coopération intergouvernementale par le biais des organisations et initiatives sous-régionales est un moyen bien connu de réaliser des progrès dans des domaines d'intérêt commun. Ainsi, il existe une longue tradition de coopération entre les cinq pays nordiques. Le Conseil nordique des ministres encourage la coopération entre les gouvernements dans des domaines tels que l'environnement et la jeunesse. L'Organisation de coopération économique de la mer Noire concentre ses efforts sur la coopération entre ses 12 États membres dans les domaines du commerce, du développement économique, des infrastructures routières et maritimes, de l'énergie verte et de l'agriculture. Parmi les grands domaines de coopération entre les 18 États membres de l'Initiative de l'Europe centrale figurent notamment le développement économique durable et le principe des sociétés inclusives et axées sur le savoir. En 2016, sous la présidence de la Bosnie-Herzégovine, l'Initiative de l'Europe centrale a renforcé la coopération avec d'autres organisations internationales et sous-régionales, notamment l'Organisation des Nations Unies et les États baltes.

55. Les instruments juridiquement contraignants constituent un mécanisme efficace pour la coopération sous-régionale. En particulier, on a relevé le rôle important des conventions et plans d'action concernant les mers régionales et des organisations régionales de gestion des pêches à titre d'exemples d'une coopération intersectorielle efficace relative aux océans, aux mers et aux ressources marines qui sont partagés par plusieurs pays limitrophes. Cette catégorie recouvre les instruments administrés par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) : le Plan d'action pour la Méditerranée et la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone), la Convention-cadre pour la protection de l'environnement de la mer Caspienne (Convention de Téhéran) et la Convention-cadre sur la protection et le développement durable des Carpates (Convention des Carpates). Elle englobe également des organismes régionaux autres que ceux qui sont administrés par le PNUE.

56. La coopération relative aux océans et aux mers entre un petit nombre d'États côtiers peut également être avantageuse pour la préservation et la gestion durable d'une zone particulière. C'est le cas, par exemple, de l'accord trilatéral RAMOGE, entre l'Italie, la France et Monaco, qui vise à prévenir et à réduire la pollution marine dans une zone côtière reliant les trois États. On a également souligné l'importance de l'application d'accords régionaux ou mondiaux à l'échelon sous-régional ou même dans un contexte transfrontalier local. Par exemple, la coopération en matière de gestion des ressources en eau entre le Canton de Genève, en Suisse, et des communes en France voisine s'inscrit dans le cadre général de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau).

57. Par ailleurs, un certain nombre d'initiatives informelles reflétant une perspective sous-régionale contribuent activement à la réalisation des objectifs de

développement durable. Dans les mécanismes de coopération plus formels, on s'emploie encore à revoir les activités et les instruments actuels et à les aligner sur ces objectifs. Par exemple, sous la houlette du Conseil nordique des ministres, une initiative conjointe relative aux objectifs, une cartographie des objectifs et une initiative d'intégration des objectifs dans les mécanismes de coopération existants sont en cours. À l'Organisation de coopération économique de la mer Noire, on renforce les mesures communes en faveur de la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Nonobstant ces exemples encourageants, certains participants ont indiqué qu'il restait des progrès à faire pour mieux faire connaître les objectifs et accélérer leur prise en compte dans certaines activités sous-régionales et régionales.

58. Compte tenu de l'environnement riche et dynamique des mécanismes sous-régionaux, plusieurs participants ont souligné le caractère essentiel de la coordination, de la coopération et de la cohérence horizontales entre les différentes plates-formes régionales et sous-régionales, d'une part, ainsi que de la cohérence verticale aux niveaux local, national et mondial, d'autre part. Dans le contexte de l'ONU, on a cité la création, par les entités régionales du système en Europe et en Asie centrale, de coalitions thématiques sur la santé, la problématique hommes-femmes, les adolescents et les jeunes, la protection sociale et les migrations en exemple d'une approche novatrice permettant de coordonner les activités entre les différents organismes des Nations Unies sans exclure la participation de partenaires extérieurs.

59. Plusieurs participants ont insisté sur l'importance que revêtait l'instauration de partenariats multipartites, moyen essentiel de mise en œuvre des objectifs de développement durable, y compris au niveau sous-régional. Des partenariats et des alliances faisant intervenir toutes les organisations internationales et les autorités locales concernées, ainsi que la société civile, les milieux universitaires et les entreprises constitueraient un complément essentiel de la coopération intergouvernementale. Des participants, dont certains représentant la communauté scientifique, ont réclamé un renforcement du dialogue et une participation plus systématique des centres de recherche et des établissements scientifiques. L'Alliance des initiatives océans et climat a été citée comme un cadre d'action multipartite propice à la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques et susceptible de contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement au-delà des questions climatiques, en particulier l'objectif 14.

60. Des représentants de la société civile ont réclamé une participation authentique et institutionnalisée à la mise en œuvre, au suivi et à l'examen des objectifs de développement durable, à tous les niveaux, y compris aux niveaux régional et sous-régional. La création d'un mécanisme régional de participation de la société civile pourrait être utile à cet égard, surtout si l'on considère le manque de possibilités et les contraintes financières qui compromettent la participation de la société civile dans certaines parties de la région. La société civile est disposée, en qualité de partenaire, non seulement à participer aux discussions, mais aussi à mettre ses conseils et ses compétences techniques au service de la réalisation des objectifs.

Table ronde régionale III : Données et suivi

61. Vaste et ambitieux, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 fait ressortir le fait qu'il importe de disposer en temps voulu de données ventilées de qualité, accessibles et fiables pour mesurer les progrès accomplis et veiller à ce que nul ne soit laissé pour compte. La communauté de la statistique a relevé ce défi en

mettant sur pied, aux niveaux national, régional et mondial, des activités liées aux objectifs de développement durable.

62. Dans ce contexte, la Table ronde régionale III a été l'occasion pour les décideurs et les statisticiens de mettre en commun des informations sur des questions fondamentales concernant les données et le suivi relatifs aux objectifs de développement durable. Le débat s'est articulé autour du rôle et des limites des statistiques officielles, de la coopération entre les décideurs et les statisticiens, du renforcement des capacités statistiques, ainsi que de la coordination et de la coopération entre les différents acteurs.

63. Le premier Forum mondial des Nations Unies sur les données, qui s'est tenu en janvier 2017, a rassemblé des producteurs et des utilisateurs de données et a marqué le lancement d'un plan d'action mondial pour les données relatives au développement durable. Au niveau mondial, en mars 2017, la Commission de statistique de l'ONU a adopté un cadre mondial d'indicateurs comportant 240 indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable ainsi qu'un projet de résolution présentant les éléments de base d'un système d'échange de données entre le niveau mondial et les pays.

64. À l'échelon national, la mise en œuvre des objectifs de développement durable a commencé, dans de nombreux pays, par l'adoption ou l'adaptation de stratégies nationales de développement durable. Des conseils nationaux pour le développement durable ont été mis en place, souvent à l'issue de consultations approfondies et avec la participation de multiples acteurs. Les stratégies nationales constituent la base sur laquelle les responsables des systèmes statistiques nationaux peuvent élaborer des indicateurs nationaux, dans le cadre d'un processus ouvert aux parties prenantes, afin de permettre de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ces stratégies et de mettre au point des plans d'action nationaux en vue de la production des données nécessaires. Dans certains pays, dont l'Albanie, des rapports de référence pour les objectifs de développement durable sont en cours d'élaboration.

65. Les décideurs doivent disposer de données actualisées et fiables pour pouvoir prendre des décisions fondées sur des faits. Comme l'ont souligné plusieurs participants, l'échange et le dialogue entre les décideurs et les statisticiens sont extrêmement importants. Pour parvenir au développement durable, il est également essentiel de renforcer la diffusion de statistiques et d'assurer à tous les utilisateurs un accès égal aux données, selon les principes fondamentaux de la statistique officielle énoncés par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/261.

66. Les bureaux nationaux de statistique jouent un rôle de coordination essentiel au regard de la production, de la diffusion et de l'administration des données liées aux objectifs de développement durable. Les pays sont actuellement en mesure de produire des données pour un tiers environ des indicateurs relatifs aux objectifs. Même les pays développés dotés de systèmes de statistique solides, comme l'Allemagne, ne peuvent pas produire des données pour plus de la moitié des indicateurs. Les participants sont convenus que tous les pays se devaient de renforcer leurs moyens statistiques. Dans certains cas, il pourrait s'avérer nécessaire de renforcer le cadre institutionnel de la statistique pour garantir la coordination nécessaire avec les autres acteurs, y compris les milieux universitaires, la société civile et le secteur privé, et d'améliorer la qualité des statistiques, comme l'a mis en lumière le Monténégro. De telles mesures exigeaient un appui politique et un financement adéquat. Il fallait aussi améliorer les connaissances des générations actuelles et futures dans le domaine des statistiques.

67. Les donateurs doivent également fournir leur appui, par le biais de la coopération Sud-Sud et des partenariats. Plusieurs participants ont fait observer qu'il fallait repenser le renforcement des capacités statistiques, notamment en apprenant à mieux coordonner et à mieux synchroniser l'offre et la demande en matière de renforcement des capacités, et en suscitant les partenariats. Ils ont cité des exemples de ces partenariats, tels que les « projets de jumelage » menés avec la participation de l'Union européenne et de la Banque mondiale.

68. Le système des Nations Unies a également un rôle important à jouer en matière de renforcement des capacités des pays, grâce à l'appui que les institutions spécialisées peuvent fournir dans leurs domaines de compétence respectifs. Des concepts utilisés pour les pays en développement pourraient être adaptés aux besoins des pays développés, comme l'a suggéré la FAO. Le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe avait été prié par ses États membres de proposer un processus pour la mise en place d'un cadre de suivi conjoint prévoyant des indicateurs communs pour la politique-cadre Santé 2020, les objectifs de développement durable et le plan d'action mondial sur les maladies non transmissibles, ce qui a permis de produire une liste réduite d'indicateurs de base. Les représentants du FNUAP ont fait remarquer que 93 des indicateurs étaient liés aux questions de population et ont souligné les effets de synergie possibles entre les objectifs de développement durable, d'une part, et les suites données à la Conférence internationale sur la population et le développement, d'autre part. Ils ont également évoqué la collaboration du FNUAP avec l'UNICEF dans les pays à revenu intermédiaire de la région, et avec l'OMS pour ce qui est des données et des indicateurs relatifs à la santé sexuelle et procréative. L'Organisation internationale du travail et d'autres organisations ont fait valoir qu'il importait que les organismes des Nations Unies collaborent à l'élaboration de programmes conjoints de renforcement de leurs capacités, étant donné que le suivi de la plupart des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable relève de plus d'un organisme des Nations Unies.

69. La feuille de route régionale en matière de statistique pour les objectifs de développement durable, élaborée par le Groupe directeur de la Conférence des statisticiens européens, a été considérée comme un moyen utile de communication d'orientations pratiques aux pays, susceptible de les aider à mettre en place un système solide d'évaluation de la progression vers les objectifs. Des statisticiens de la région de la CEE examinaient – notamment dans le cadre de projets pilotes – des solutions qui pourraient être adoptées dans d'autres régions.

70. Eurostat produit des statistiques officielles à l'intention des États membres de l'Union européenne, conformément aux exigences énoncées dans un code de bonnes pratiques. L'Agence européenne pour l'environnement, qui collecte des données auprès d'un réseau d'environ 39 pays dans des domaines prioritaires, a fait état des difficultés que présentait la production de données pertinentes, actualisées et de grande qualité.

71. L'OCDE a pour sa part entrepris une étude pilote auprès d'un groupe d'États membres en vue de définir leur point de référence concernant la réalisation de certains objectifs individuels et d'aider ainsi leurs gouvernements à élaborer des plans d'action nationaux.

72. Le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe a proposé le lancement d'une initiative d'information sanitaire pour l'Europe qui, à l'image de celle de l'OMS, aurait pour mission de coordonner à intervalles réguliers les questions statistiques et les renseignements avec toutes les parties prenantes dans la région.

73. Certains participants, y compris des représentants d'organisations de la société civile, ont recensé des questions ou des groupes mentionnés dans les objectifs pour

lesquels il y avait lieu d'améliorer la quantité et la qualité des données, notamment les migrations, la traite des êtres humains, le mariage précoce, les personnes âgées et les personnes handicapées. Il a également été avancé (avec l'appui de Monaco) que les pays de la région de la CEE pourraient dépasser le niveau de référence énoncé dans le cadre mondial d'indicateurs pour mettre au point des indicateurs plus ambitieux, et montrer la voie concernant des questions spécifiques telles que l'égalité entre les sexes. Le Conseil de l'Europe a évoqué l'idée que l'adhésion à certaines conventions juridiquement contraignantes et les résultats des mécanismes de surveillance s'y rattachant pourraient servir d'indicateurs au niveau régional pour un objectif correspondant, comme dans le cas de sa Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. D'autres participants ont fait état des domaines pour lesquels il n'existait pas de statistiques officielles, tels que la gouvernance, les moyens de mise en œuvre et les indicateurs en matière de droits de l'homme. Il convient d'élaborer, pour ces domaines, des méthodes de mesure qui pourront être adoptées à l'échelon international et qui permettront les comparaisons à cet échelon.

74. Les participants se sont accordés à reconnaître que les données relatives aux objectifs de développement durable ne pouvaient pas toutes être produites au moyen des méthodes traditionnelles; certains d'entre eux ont en outre rappelé que le travail consacré aux indicateurs manquants ne devait pas empêcher les pays d'élaborer et de renforcer leurs systèmes statistiques nationaux.

75. Certaines des données concernant les objectifs de développement durable allaient devoir provenir de l'extérieur du système officiel de statistique. Il fallait tenir compte des mégadonnées et des données provenant de satellites, ainsi que des données géospatiales et administratives. Pour ce faire, il y avait lieu d'assurer la participation des universitaires, du secteur privé, de la société civile et des médias, pour ne nommer que ces milieux.

76. Le recours à ces sources non traditionnelles entraînait d'autres défis : la qualité des données pouvait s'avérer insuffisante et la source des informations pouvait ne pas être viable. Autres considérations importantes : il fallait pouvoir garantir la confidentialité des données et réduire l'effort requis de la part des répondants. La Conférence des statisticiens européens, par l'intermédiaire de son Groupe de haut niveau sur la modernisation de la statistique officielle, étudie activement la possibilité de recourir à d'autres sources de données, telles que les registres administratifs et les mégadonnées.

77. Plusieurs participants, y compris le Canada et la Fédération de Russie, ont insisté sur la nécessité de rationaliser les différents processus internationaux de communication des résultats, car il y avait un chevauchement important entre les différents cadres d'établissement de rapports.

78. Pour conclure, les participants ont souligné qu'aucun pays ni aucune organisation ne pouvait réussir uniquement par ses propres moyens : pour réaliser les objectifs de développement durable, la collaboration et la coopération étaient essentielles à tous les niveaux et entre toutes les parties prenantes. La table ronde avait été une manifestation propice au dialogue, à l'apprentissage réciproque et à l'échange de données d'expérience. La CEE a été encouragée à poursuivre ce dialogue sur une base régulière dans le cadre du Forum régional, en tirant parti d'autres processus régionaux et mondiaux afin d'en accroître la portée.